



Rhône-Alpes, Haute-Savoie
Viuz-la-Chiésaz
Viuz-Sud
place de la Mairie

Presbytère, puis logement, actuellement mairie

Références du dossier

Numéro de dossier : IA74003069

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2020

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : presbytère, logement, mairie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Références cadastrales : 1892, C4, 310 ; 2017, C4, 288

Historique

Après la Révolution, en 1815, la Savoie est réintégrée dans le Royaume de Piémont Sardaigne, l'église est en ruine. La paroisse ne possède plus de presbytère, le nouveau prêtre Lyonnaz loge dans la maison des Laperrousz.

En 1828, noble Charles Louis Portier de Bellair fait réparer une petite maison achetée à l'hoirie (indivision) colossale des d'Orlier à Noble Dupraz Jean-François, parent de la famille d'Orlier, et la met à disposition du curé. Il s'agit de « la petite maison appelée grange du cimetière qui servait alors de cabaret ».

En 1829, Charles-Louis Portier De Bellair décède et lègue à la commune de Viuz la cure, le jardin et le terrain qui longe le cimetière, à la charge de la commune de payer à ses héritiers la somme de 2 400 livres nouvelles (mappe, n° 691 à 698, 663) soit 31 ares. Le legs est accepté et une coupe de bois dans le Semnoz règle le tout.

Le presbytère subit une succession de transformations (plan et descriptif p. 57). Il est modifié en 1857 sous l'impulsion du curé Chométy qui s'y trouve trop à l'étroit (descriptif des modifications p. 58 : 2 caves en plus, une cuisine et une chambre au couchant. Devis dressé par M. Ruffy pour la somme de 3 662 F). 1886, réparation à la toiture (M. Ballansat, entrepreneur à Mûres en 1888). En 1897, les murs sont en mauvais état, devis et plan de l'architecte Mangé somme de 4 488 F, entrepreneur Filliard de Mûres et terminés en 1898 (plan et descriptif p. 59)

Le 8 mars 1906, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le presbytère occupe 3 ares 42 centiares, autour d'un jardin fruitier et potager de 25 ares 17 centiares.

Divers travaux par la suite en 1908 (fenêtre cuisine refaite), 1910 (galerie sur le jardin refaite, fenêtres dans la chambre à lessive, l'atelier et la cave à légumes), 1911, 1937 (remplacement porte communication avec la grande chambre par un placard, séparation grande chambre en deux, une porte entre le corridor et la chambre des domestiques, plan p. 60)

Le dernier curé à occuper la cure est l'abbé Meynet, avec le regroupement des paroisses il s'installe à la cure de Gruffy en 1979.

Le 10 mars 1981 le conseil municipal confie à M. Georges Raisin, architecte à Annecy, l'étude des réparations à faire pour la location du bâtiment. Location lancée en avril 1982, elle comprend la maison à l'exclusion de la salle du sous-sol au sud, du jardin situé au sud et à l'ouest de la maison et appartenant au hangar des Pompes à incendie.

Transformation du presbytère en mairie par Jean-Pierre Montmasson, architecte, pour 515 000 F en septembre 1985 (date d'installation). [ROCHET Sabine, GARCIN Catherine, CHATILLON Marie-Jo. Chronique d'un village et de son canton. Viuz-la-Chiésaz, raconte-moi ton histoire ! Tome 1, Monuments – Conflits. Viuz-la-Chiésaz : La Vicusienne. 303p. Pp. 52-61]

Les matrices cadastrales précisent que la commune de Viuz possède : parcelles 259, église / 260, cimetière / 261, jardin / 262, mairie écoles cour préaux / 263, jardin / 309, hangar aux pompes / 310, Presbytère et hangar / 311, jardin et hangar) La disposition intérieure du rez-de-chaussée surélevé était assez simple : la porte d'entrée se situait au centre de la façade nord, un couloir central et traversant d'orientation nord-sud distribuait de part et d'autre des chambres et la cuisine à l'est, des chambres et la salle à manger à l'ouest. La galerie-balcon située le long du mur pignon sud était accessible par un escalier situé sur l'angle est du mur pignon. L'étage de soubassement abritait des caves, atelier, blanchisserie... Plusieurs baies ont été modifiées, reperçées, principalement sur la façade sud où la galerie en bois a fait place à une galerie en béton avec garde-corps en fer forgé. Les toilettes qui se trouvaient en excroissance sur la façade est ont disparu.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle ()

Période(s) secondaire(s) : 3e quart 19e siècle (), 4e quart 20e siècle ()

Dates : 1828 (daté par source), 1857 (daté par source), 1985 (daté par source)

Description

Bâtiment construit en moellons de calcaire comportant trois niveaux : un étage de soubassement pour des salles communales, le rez-de-chaussée surélevé pour les locaux de la mairie et les combles pour le grenier. Toutes les ouvertures sont en pierre de taille calcaire, avec quelques modifications pour certaines. Les ouvertures existantes correspondent bien à celles existantes sur le plan du presbytère de 1897 puis de 1937. La toiture à longs pans et croupes est couverte en tuile plate mécanique. Les avant-toits, fermés, sont plus importants au droit des murs pignon pour abriter le balcon au sud, l'entrée de la mairie au nord. La porte avec le linteau du château des d'Orlié est situé sur l'angle nord-ouest du bâtiment.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit

Matériau(x) de couverture : tuile plate mécanique

Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé, comble à surcroît

Type(s) de couverture : toit à longs pans, croupe

Escaliers : escalier de distribution extérieur : escalier droit, en maçonnerie ; escalier dans-oeuvre

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Bibliographie

- **ROCHET Sabine, GARCIN Catherine, CHATILLON Marie-Jo. Chronique d'un village et de son canton. Viuz-la-Chiésaz, raconte-moi ton histoire ! Tome 1, Monuments – Conflits**
ROCHET Sabine, GARCIN Catherine, CHATILLON Marie-Jo. **Chronique d'un village et de son canton. Viuz-la-Chiésaz, raconte-moi ton histoire ! Tome 1, Monuments – Conflits.** Viuz-la-Chiésaz : La Vicusienne, 2015. 303 p., ill.
pp. 52-61

Illustrations



AD 74, 3P3 9416, Section C,
Feuille n° 4, parcelles n° 205 à
336. Plan cadastral parcellaire de la
commune de Viuz-la-Chiésaz. 1892.
Détail des bâtiments communaux.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20207402421NUCA



Vue d'ensemble de
trois-quarts nord-ouest.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20207402318NUCA



Vue d'ensemble de
trois-quarts sud-ouest.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20207402319NUCA



Vue d'ensemble de
trois-quarts sud-est.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20207402320NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Viuz-la-Chiésaz (IA74003016) Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Viuz-la-Chiésaz

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Village de Viuz-la-Chiésaz (IA74003063) Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Viuz-la-Chiésaz, Viuz-Nord, Viuz-Sud

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Thierry Monnet, Caroline Guibaud

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges



Vue d'ensemble de trois-quarts nord-ouest.

IVR84_20207402318NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble de trois-quarts sud-ouest.

IVR84_20207402319NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble de trois-quarts sud-est.

IVR84_20207402320NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation